

Fiche de poste médecins

. vis à vis du public ?

Réaliser des consultations dans le centre de santé et visites en dehors du centre de santé

- seul-e-s
- à 2 professionnel-le-s
- avec plusieurs patient-e-s

Réaliser le suivi des patient-e-s

Répondre aux appels/messages téléphoniques des patient-e-s

Coordonner des parcours de soins (liens avec les professionnel-le-s de soins extérieurs, spécialistes, hôpital, etc.)

Travail administratif en lien avec l'activité de soin

Préparer, animer et suivre des ateliers collectifs

Créer et entretenir des liens partenariaux du centre de santé

Créer des outils thérapeutiques innovants

Orienter vers les outils thérapeutiques et activités de la structure

Participer à la formation continue (4 jours par an)

. vis à vis des autres professionnel-le-s ?

Participer aux temps de réunions pluriprofessionnelles, : 3h hebdomadaire de réunion organisationnelle, 2h hebdomadaire de réunion patient-e-s, 1h par 6 mois de réunion du pôle sanitaire, 1h par 3 mois de réunion entre médecins

Participer aux temps de concertation avec les accompagnant-e-s en soin-social, le kiné, l'infirmière ASALEE, la médiatrice paire en santé, l'accompagnant-e à la vie relationnelle

Exprimer un regard médical sur des situations suivies par d'autres professionnel-le-s du centre

Elaborer des outils internes de coformation et de transfert de connaissances

. vis à vis du projet du centre de santé ?

Réfléchir collectivement autour d'une pratique de médecin dans un centre de santé communautaire

Elaborer et mettre en œuvre l'encadrement de stagiaires

Repérer les situations de violences et de discriminations, les recenser, et en discuter collectivement si nécessaire

Participer aux actions de recherche du centre de santé

Promouvoir le centre de santé et ses pratiques

Participer à la recherche et à l'accueil des médecins remplaçant-e-s

Participer à la gestion des stocks de matériel médical, de médicaments, de matériel

Participer à la télétransmission en sécurisant les feuilles de soin électroniques

Participer au ménage et gestion des poubelles : 15 minute par semaine pour les bureaux médicaux, 30 minutes par semaine pour le ménage des parties communes